

News 18 Arbitrage AWBB - 02/05/2014

Comme promis dans la newsletter 17, voici les réponses correctes du test de Spa. Le Département a ajouté une série de commentaires après chacune des réponses, afin de vous aider à mieux comprendre la logique du Règlement.

- 1) Le marqueur vérifie le numéro des participants et constate avant la rencontre que le joueur A15 n'est pas inscrit sur la feuille de marque. Il informe les arbitres et ceux-ci décident de l'inviter à quitter le terrain de jeu, il ne pourra pas jouer le match.**

V - F

FAUX : Les interprétations officielles de la FIBA prévoient que le joueur qui n'est pas inscrit puisse jouer une fois que son nom a été ajouté à la feuille de marque. La philosophie actuelle du Règlement est de réparer dans la mesure du possible ce type de situation où il est évident l'absence de mauvaise foi. Tout qui peut être corrigé sans sanction additionnelle doit l'être. Inutile de vouloir être trop rigoureux, cela ne fera qu'empoisonner l'ambiance de la rencontre. En revanche, si le joueur non-inscrit est découvert après le début de la rencontre, alors il devra quitter le terrain de jeu sans possibilité de jouer.

- 2) L'arbitre effectue l'entre-deux. Avant que le ballon ait atteint son sommet, B12 le touche. L'arbitre siffle violation. L'équipe B demande un remplacement, les arbitres refusent la demande.**

V - F

VRAI : Le Règlement stipule que pour qu'une situation de changement se produise, le chrono doit avoir démarré. Ici ce n'est pas le cas et, par conséquent, le changement ne peut pas être accordé. Quid s'il s'agit d'une blessure d'un joueur ? A ce moment le joueur blessé peut être remplacé. L'équipe adverse pourra alors également effectuer un changement. Cette précision figurera désormais dans le Règlement, article 5.7.

- 3) Lors de l'entre-deux, le ballon devient vivant dès que l'arbitre entre dans le cercle central pour effectuer l'entre-deux.**

V - F

FAUX : La première situation de ballon vivant se produit dès que le ballon quitte les mains de l'arbitre pour effectuer l'entre-deux. Seulement à partir de ce moment, les arbitres pourront sanctionner des fautes et/ou violations. Pendant l'intervalle qui précède le début de la rencontre (commence 20 minutes avant de l'heure de début officiel de la rencontre), si les arbitres doivent sanctionner les équipes, ce sera soit des fautes techniques ou des fautes disqualifiantes, qui compteront pour les fautes d'équipe.

4) Il n'est pas possible qu'une équipe ait le contrôle du ballon quand le chrono de jeu est arrêté.

V - F

FAUX : Une équipe peut avoir le contrôle du ballon pendant que le chrono est arrêté. La situation de ballon vivant, telle que prévoit le Règlement, commence dès que le ballon est mis à la disposition d'une équipe soit pour une remise en jeu, soit pour effectuer un lancer-franc. Si tel n'était pas le cas, il serait impossible, par exemple, de marquer un point lors d'un lancer-franc. Pour rappel, le Règlement actuel ne contient que deux situations de ballon vivant ou mort. Il y a plusieurs années, le ballon pouvait être en jeu, vivant ou mort. Il y a eu donc un travail de simplification et de clarté.

5) Le chrono indique 00 :00 :2 pour la fin du match. A5 effectue une remise en jeu latérale et passe à A6. Celui-ci prend le ballon entre les mains et prépare un tir à 3 points qui est réussi. Les arbitres accordent le panier.

V - F

FAUX : En reprenant une règle de la NBA, la FIBA a établi que le temps minimal pour pouvoir réaliser un tir est de 3/10 de seconde (en NBA il est de 6/10). L'objectif de cette interprétation est d'éviter des polémiques vers la fin de la rencontre. Avec moins de 3/10, les joueurs ne peuvent que « tiper » ou « dunker » le ballon. Les arbitres, dans de telles situations, doivent pratiquer l'arbitrage préventif et rappeler aux joueurs cette circonstance.

6) B12 effectue une remise en jeu latérale en zone avant. Le chrono des 24 indique 3 secondes. A7 touche le ballon entre les mains de B12. L'arbitre indique violation et demande une remise à 14 secondes.

V - F

VRAI : B12 a commis une violation lors de la remise en jeu latérale de l'équipe A et le Règlement stipule très clairement que, après une violation commise par l'équipe qui ne contrôle pas le ballon, si la remise en jeu doit s'effectuer en zone avant, l'appareil des 24 secondes – à partir de la saison prochaine appareil de temps de tir – ne doit pas se remettre à 24 secondes mais, s'il reste 13 secondes ou moins de possession, se remettre à 14 secondes. L'arbitre a bien pris la décision, mettant ainsi en exergue la nécessité de bien contrôler l'appareil des 24 secondes ; un point à discuter pendant le pré-game. A noter aussi la différence qui existe avec la sortie latérale. Dans ce cas-là, le Règlement récompense une bonne action de défense et l'appareil n'est pas remis ; en revanche, dans le cas de la question, le joueur B12 commet une violation, une infraction qui doit être pénalisée.

7) A14 tire des 3 points. B5 saute de la zone des deux points et dévie le ballon, encore en trajectoire ascendante. Malgré cette touche, le ballon pénètre dans le panier. Les arbitres accordent 3 points.

V - F

FAUX : Un ballon légalement touché par un défenseur change la valeur du panier. Le défenseur a joué le ballon correctement et ce panier doit compter seulement pour deux points. Si tel n'était pas le cas, il n'aurait aucune différence entre ballon en trajectoire ascendante ou descendante. Il ne faut pas pénaliser une action correcte de la part d'un joueur !

- 8) A12 est en train d'effectuer un mouvement continu vers le panier. Avant de relâcher le ballon, l'arbitre siffle double faute à A9 et B14. Le panier est réussi. Les arbitres accordent le panier et donnent le ballon à l'équipe B pour une remise en jeu en ligne de fond.**

V - F

FAUX : Le mouvement continu ne s'applique pas dans une telle situation. Le Règlement indique que le mouvement continu s'applique lorsqu'une faute est commise sur le joueur qui est en train de pénétrer. Ici ce n'est pas le cas. De plus, si on accordait le panier, l'action punitive du coéquipier resterait sans sanction, ce qui constituerait un fait injuste. Le joueur A9 a commis un fait reprochable et il doit être sanctionné

- 9) Dans les 2 dernières minutes de la rencontre (4^{ème} QT), A7 commet un marcher dans sa zone arrière, près de la ligne de fond. L'équipe B demande un TM. Après le TM, les arbitres remettent le ballon à l'équipe B pour une remise en jeu latérale en zone avant à la ligne de remise en jeu prévue à cet effet.**

V - F

FAUX : La violation a été commise dans la zone de défense de l'équipe A, ce qui veut dire, la zone avant de l'équipe B. L'équipe B se trouve déjà dans sa zone avant, dès lors il n'est pas question d'effectuer la rentrée en jeu à la ligne de remise en jeu, mais près de l'endroit où la violation a été commise, dans le cas en espèce, à la ligne de fond. Attention : l'endroit de remise en jeu, notamment en zone d'attaque, peut jouer un rôle très important. Il ne faut pas oublier ces détails et effectuer la remise en jeu tel qu'indiqué par le Règlement.

- 10) A4 dribble le ballon près de la ligne latérale. Il perd son équilibre et sort du terrain de jeu sans toucher le ballon ; il rentre et continue à dribbler. Les arbitres sifflent violation.**

V - F

FAUX : Un joueur qui de manière involontaire sort du terrain de jeu ne commet aucune infraction au Règlement. Dans ce cas-ci, il touche le ballon quand il est déjà sur le terrain de jeu donc rien à pénaliser. La seule pénalisation dans ce cas intervient quand le joueur quitte le terrain pour prendre un avantage, dans ce cas-là, le joueur doit être sanctionné par une FT, mais même dans ce type de situations il est conseillé de pratiquer l'arbitrage préventif avant de sanctionner par une FT. Il convient de ne pas oublier que, à partir de la prochaine saison, deux FT impliqueront la

disqualification du joueur. Les arbitres doivent toujours chercher à appliquer la sanction la plus proportionnée au fait et la moins contraignante !

11) A5 passe le ballon vers A7 tous les deux en zone avant. B9 dévie le ballon vers la zone arrière. Les arbitres commencent le compte des 8 secondes, dès que le ballon touche la zone arrière.

V - F

FAUX : Le Règlement indique clairement que le compte des 8 secondes commence dès qu'une équipe gagne le contrôle d'un ballon vivant sur le terrain. Ici ce n'est pas le cas.

12) A8 dribble vers la zone avant. Pendant qu'il continue à dribbler, il met ses deux pieds en zone avant. Le ballon, après avoir rebondi en zone arrière, touche la partie arrière de la jambe d'A8 et revient en zone arrière. A8 revient en arrière, toujours dans la même action de dribbling. Les arbitres sifflent violation de retour en zone.

V - F

FAUX : Pour considérer que le ballon a été envoyé illégalement en zone arrière, la première condition est que l'équipe ait eu le contrôle du ballon en zone avant. Pour considérer un contrôle de ballon en zone avant, il est nécessaire de remplir deux conditions lorsque le joueur dribble : que le joueur ait les deux pieds en zone avant et que le ballon ait rebondi en zone avant. Ici ce n'est pas le cas. Mais ne vous en préoccupez pas trop. La question a été annulée compte tenu de la difficulté pour la comprendre par écrit !

13) A14 tire au panier. Quand le ballon est en l'air le signal des 24" retentit, après quoi B7 commet une faute personnelle sur A14. Les arbitres doivent attendre de voir si le ballon entre ou non avant de pénaliser la faute : aller à la table pour la signaler et la faire inscrire.

V - F

VRAI : Si le ballon ne pénètre pas, il s'est produit une violation de 24 secondes avant que la faute ne soit commise : la faute doit alors être ignorée. Si le ballon pénètre, alors la faute personnelle doit s'inscrire et être pénalisée régulièrement. Si la faute avait été une FT ou une FU, alors il aurait fallu la pénaliser peu importe la circonstance.

14) A6 effectue un tir au panier. Le ballon est à l'intérieur du panier, quand A8 touche le panier. Les arbitres indiquent violation.

V - F

Faux : Seule exception à l'égalité d'intervention entre défenseur et attaquant ; le défenseur ne peut pas toucher le ballon (violation), mais l'attaquant peut le faire. Il est considéré que, en ce faisant, il n'obtient aucun avantage.

15) B12 veut établir un écran hors du champ visuel d'A7. Il ne doit pas respecter les éléments de temps/distance.

V - F

FAUX : Quand l'écran s'effectue hors du champ visuel du défenseur, l'attaquant doit respecter les éléments temps/distance. Pour le juger, le joueur doit pouvoir faire un pas avant d'entrer en contact avec l'écran.

16) Quand, B7 est en train de dribbler, l'arbitre siffle une double faute sur A6 et B12. La flèche indique possession pour l'équipe A. Les arbitres accordent donc une remise en jeu latérale à l'équipe A.

V - F

FAUX : Erreur assez fréquente chez les arbitres. Une double faute ne donne pas lieu à une situation d'entre-deux, sauf si aucune équipe n'a le contrôle du ballon. Ici ce n'est pas le cas, B dribble. Le ballon doit donc revenir à l'équipe B pour une sortie latérale avec le temps restant de possession de ballon. Conseil pratique : les arbitres ne doivent pas se précipiter après avoir sifflé une double faute et penser si une équipe contrôlait ou non le ballon avant de décider comment reprendre la rencontre.

17) Il reste 1 : 25 pour la fin du match. A5 doit effectuer une rentrée latérale. Avec le ballon, entre ses mains, B7 commet une faute, 3^{ème} faute d'équipe sur A8. A8 insulte ensuite B7 et se voit accorder une FT. Le jeu reprend avec une remise en jeu latérale pour l'équipe A.

V - F

FAUX : Le jeu doit reprendre par les deux lancers-francs de la FT et la possession de ballon pour l'équipe B. A perd son droit à la possession car il commet une faute postérieure à celle de B. Dans ces cas de situations spéciales – la saison prochaine on risque de voir augmenter le nombre de FT du fait que la FT sera seulement pénalisée avec 1 TL + PB – il est important de ne pas se précipiter, de respecter l'ordre chronologique et d'exécuter les pénalisations qui restent et qui ne sont équivalentes.

18) Le joueur/coach A7 est exclu comme conséquence d'une deuxième FU. Il pourra continuer à coacher.

V - F

FAUX : Le joueur/coach qui est disqualifié doit se rendre au vestiaire pour le restant de la rencontre ou quitter les installations sportives. Dans aucun cas il ne pourra continuer à exercer ses fonctions de coach, qui seront remplies par son remplaçant en tant que capitaine.

19) A7 effectue un tir à 3 points quand B12, près de lui, crie pour le déranger. Le panier est réussi. L'arbitre donne un avertissement public au joueur, avec communication au coach, mais aucune FT n'est signalée.

V - F

VRAI : Attention à cette situation bien spécifiée dans les interprétations officielles. La FT directe se produit si le panier ne rentre pas, toujours la théorie de la sanction la moins contraignante. Dans cet exemple, le panier a été réussi, l'action du joueur accomplie. De toute manière l'avertissement est fait, afin d'éviter la reproduction systématique de situations clairement antisportives.

20) Les arbitres oublient d'effectuer 2 LF pour A6 après une faute personnelle et font effectuer la remise en jeu à l'équipe A. Celle-ci effectue la remise, mais le ballon est intercepté par B12 qui marque un panier. La table alerte aux arbitres de leur erreur. Ceux-ci font lancer les deux lancers francs à A6, après quoi le jeu reprend pour une remise en jeu en ligne de fond pour l'équipe A (dans la zone arrière de l'équipe A).

V - F

VRAI : Le principe de l'erreur rectifiable est de réparer l'oubli ou de corriger les lancers non mérités. Après quoi, il faut toujours revenir à la situation au moment de l'arrêt de jeu, qui a permis de corriger l'erreur.

Des idées, des cas vécus ? Ça nous intéresse !



Envoyez-les à l'adresse suivante :

h.forthomme@awbb.be